



Paris, le 16 avril 2008

Votre inscription au Trophée du Parc Facilitem – Edition 2008

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous confirmer que la date du prochain **TROPHEE du PARC** est fixée au **samedi 7 juin 2008**.

Nous avons bien reçu votre bulletin d'inscription et sommes impatients de vous accueillir au Parc des Princes.

Afin de finaliser le dossier d'inscription, vous trouverez ci-joint une fiche à remplir et à nous renvoyer **avant le 5 mai 2008**, reprenant la liste complète des joueurs de votre société ainsi que l'ensemble des éléments à nous fournir pour optimiser votre participation au tournoi. Dès réception de vos listes, nous vous ferons parvenir les invitations nécessaires à l'accès au stade (Invitations Joueurs, Invitations VIP (accès au petit-déjeuner, au déjeuner et à la remise des trophées autour d'un cocktail – 12 invitations VIP par société) – Les invitations Spectateurs (accès aux tribunes spectateurs du Parc) seront disponibles en PDF sur simple demande par mail et en téléchargement libre sur le blog www.trophee-du-parc.com).

Nous vous remercions de joindre à cette liste l'ensemble des licences de football (saison 2007/2008) ou un avis médical favorable à la pratique du football (de moins de 3 mois) ou encore la décharge jointe en annexe, pour chacun des joueurs.

Nous vous proposons cette année d'utiliser **les deux écrans géants du Parc des Princes** pour communiquer sur votre société. Si vous souhaitez exploiter cet outil, nous vous remercions de nous fournir votre logo (en format Jpeg en haute définition 300dpi) ainsi qu'un descriptif de votre activité en quelques lignes. Afin d'harmoniser les signalétiques lors du tournoi, nous souhaitons mettre en avant chaque équipe avec le visuel de votre maillot ; pourriez-vous svp nous adresser le fichier de flocage de votre maillot ? Merci de nous envoyer ces éléments par mail à tropheeduparc@facilitem.com **avant le 13 mai prochain**.

Afin de gérer au mieux les éléments de communication post-tournoi (film, photos, blog, etc...), nous souhaiterions avoir l'autorisation d'utiliser l'image de chaque joueur de votre équipe exclusivement dans le cadre du Trophée du Parc Facilitem – Edition 2008.

Enfin, nous vous offrons la possibilité de communiquer sur le lieu du tournoi, en installant un panneau ou une banderole (format maximum : 4 m x 1 m) aux couleurs de votre société, sur les abords de la pelouse du Parc des Princes. Merci de nous l'indiquer dans la partie prévue à cet effet et de nous faire parvenir votre signalétique **avant le 30 mai 2008**.

Dans l'attente de vous rencontrer le samedi 7 juin 2008 au Parc de Princes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Comité d'Organisation

Rémi Mangin & Michel Ciucci
Facilitem

Facilitem – 112 bis, rue Cardinet – 75017 Paris – www.facilitem.com
tropheeduparc@facilitem.com



Rappel des éléments à nous communiquer :

<ul style="list-style-type: none"> - Liste complète des joueurs - Licence, avis médical ou décharge pour chaque joueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Votre logo - Une présentation de votre activité - Fichier flocage maillot 	<ul style="list-style-type: none"> - Panneau ou banderole à vos couleurs - Autorisation d'utilisation d'image
Avant le 5 mai	Avant le 13 mai	Avant le 30 mai

- P.J. :
- Fiche participants
 - Modèle de décharge
 - Autorisation d'utilisation de l'image des joueurs
 - Règlement du tournoi
 - Rappel du programme de la journée



TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008

Document à retourner à Facilitem/Trophée du Parc 2008
Julia Béguier : 112 bis, rue Cardinet – 75017 Paris

Liste des participants :

Société _____

12 Joueurs :

1) _____

Licence certificat médical décharge*

2) _____

Licence certificat médical décharge*

3) _____

Licence certificat médical décharge*

4) _____

Licence certificat médical décharge*

5) _____

Licence certificat médical décharge*

6) _____

Licence certificat médical décharge*

7) _____

Licence certificat médical décharge*

8) _____

Licence certificat médical décharge*

9) _____

Licence certificat médical décharge*

10) _____

Licence certificat médical décharge*

11) _____

Licence certificat médical décharge*

12) _____

Licence certificat médical décharge*

* Merci de cocher une case en fonction du document fourni

Communication sur le Parc

Souhaitez-vous faire installer un panneau ou une banderole au bord de la pelouse du Parc des Princes ?
(Format maximum : 4 m x 1 m)

Oui

Non

*Si oui, votre signalétique sera à envoyer à Facilitem **avant le 30 mai 2008** qui se chargera de sa restitution à l'issue du tournoi.*



TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008

Document à retourner à Facilitem/Trophée du Parc 2008
Julia Béguier : 112 bis, rue Cardinet – 75017 Paris

- DECHARGE -

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____, demeurant à _____
_____ reconnaît avoir pris connaissance du règlement
du tournoi auquel je vais participer en tant que joueur : LE TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008 et
décharge la société Facilitem de toutes responsabilités liées aux problèmes physiques que je pourrais subir
lors de ce tournoi.

Fait à _____, le ___/___/2008

Signature :



TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008

Document à retourner à Facilitem/Trophée du Parc 2008
Julia Béguier : 112 bis, rue Cardinet – 75017 Paris

Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une personne majeure

ENTRE : Melle, Mme, M ----- Né(e) le -----/-----/----- à -----

Demeurant -----

Dénommé (e) ci-après le MODELE

ET : FACILITEM - 112 bis, rue Cardinet 75017 Paris

ARTICLE 1 - CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, le MODELE cède à Facilitem les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées au Trophée du Parc Facilitem – Edition 2008 au Parc des Princes à Paris, le 07/06/2008.

En conséquence, le MODELE autorise Facilitem à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc...) connu et à venir, et cela uniquement dans le cadre des événements présents et futurs du Trophée du Parc Facilitem Edition 2008.

Il est entendu que Facilitem s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODELE, ou une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Le MODELE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image et de son nom.

ARTICLE 2 - REMUNERATION ET DUREE DU CONTRAT

Aucune rémunération n'est liée au présent contrat.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du jour de son acceptation.

ARTICLE 3 - DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Paris statuant en droit français.

Fait à _____ Le _____

Le Modèle _____ Facilitem



TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008

Document à conserver par la personne autorisant l'utilisation de son image

Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une personne majeure

ENTRE : Melle, Mme, M ----- Né(e) le -----/-----/----- à -----

Demeurant -----

Dénommé (e) ci-après le MODELE

ET : FACILITEM - 112 bis, rue Cardinet 75017 Paris

ARTICLE 1 - CESSION DES DROITS

Par le présent contrat, le MODELE cède à Facilitem les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées au Trophée du Parc Facilitem – Edition 2008 au Parc des Princes à Paris, le 07/06/2008.

En conséquence, le MODELE autorise Facilitem à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc..) connu et à venir, et cela uniquement dans le cadre des événements présents et futurs du Trophée du Parc Facilitem Edition 2008.

Il est entendu que Facilitem s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODELE, ou une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Le MODELE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image et de son nom.

ARTICLE 2 - REMUNERATION ET DUREE DU CONTRAT

Aucune rémunération n'est liée au présent contrat.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du jour de son acceptation.

ARTICLE 3 - DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Paris statuant en droit français.

Fait à _____ Le _____

Le Modèle _____ Facilitem



TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008

Règlement du Trophée du Parc

1. Règlement général

Ce tournoi est réservé aux professionnels de l'immobilier répondant aux conditions de participation du présent tournoi. Les équipes peuvent inscrire 12 joueurs maximum. Chaque joueur doit être inscrit sur le dossier d'engagement transmis par l'organisation. Une équipe est engagée au tournoi par son entreprise, chaque joueur doit faire partie de l'entreprise.

Un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique du football ou une licence de joueur saison 2007/2008 ou une décharge dûment signée sera demandé à chacun des participants.

2. Equipement

Chaque équipe se présente avec un équipement complet (maillot, short, chaussettes, chaussures).

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous fournir les coordonnées d'une société spécialisée dans la vente d'équipements sportifs.

Important : seuls les crampons moulés ou les baskets sont autorisés sur la pelouse du Parc des Princes. Les crampons aluminium vissés sont strictement interdits.

3. Accès au terrain

L'accès à la pelouse est strictement réservé aux joueurs. Les invités et supporters doivent impérativement rester dans les tribunes où des espaces leur sont réservés (tribunes officielles et présidentielles, salle de réception).

Les chaussures de ville ne sont pas acceptées sur la pelouse.

4. Acceptation du règlement

Toute participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve du règlement du tournoi et du règlement intérieur du Parc des Princes.



TROPHEE DU PARC FACILITEM – Edition 2008

PROGRAMME

8 h 15	Accueil et petit-déjeuner offert par MOvalliance
9 h 30	Début du tournoi - Tours préliminaires
12 h 00	Déjeuner
13 h 30	Reprise du tournoi - Phases finales
17 h 30	Finale
18 h 00	Remise du TROPHEE DU PARC et cocktail de fin de tournoi

Informations complémentaires

Accès au Parc des Princes : 24, rue du Commandant Guilbaud - Entrée principale à l'angle de la rue du Commandant Guilbaud et de la rue Claude Farrère.

Parking disponible : sous le Parc des Princes. (Attention 70 places disponibles uniquement)

Invitations : Chaque Joueur, Invité ou Spectateur devra se munir de son invitation pour accéder au Parc des Princes - ceci est également valable pour les enfants.

Seuls les joueurs et les personnes munies de cartons d'invitation « Joueurs » seront autorisés à accéder à la pelouse du Parc. Pensez à bien nous communiquer la liste des personnes supplémentaires autorisées à accompagner les joueurs (coach, photographe, caméraman,...)

Equipements : Les joueurs ne sont pas autorisés à jouer avec des crampons vissés sur la pelouse du Parc des Princes. Toutes les personnes souhaitant accéder à la pelouse doivent être équipées de baskets.

Consignes de sécurité : les enfants ne sont plus autorisés à pénétrer sur la Pelouse du Parc des Princes et restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Il est strictement interdit de manger et de boire sur la Pelouse du Parc.